

Communiqué

Pour diffusion immédiate

CNW Code 35

Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent

Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup

L'audience publique débute le 10 juin 2024

Québec, le 30 mai 2024 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Marie-Eve Fortin, présidente, et de Linda St-Michel, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le [projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup par Énergie éolienne PPAW s.e.c.](#) à compter du 10 juin 2024 à 19 h à l'Hôtel Levesque de Rivière-du-Loup.

Date : Le 10 juin 2024

Heure : 19 h

Endroit : Hôtel Levesque, salon Lucien-Levesque, 171, rue Fraser à Rivière-du-Loup
aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Une audience en deux parties

L'audience publique est divisée en deux parties distinctes. La première partie a pour but de permettre aux participantes et participants ainsi qu'à la commission de s'informer sur le projet. Elle se tient en présence de l'initiateur du projet et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions du public et de la commission.

Les personnes qui ne peuvent pas participer à la première partie sont invitées à transmettre leurs questions dès maintenant par le biais du [formulaire électronique](#) disponible sur le site Web du BAPE, et ce jusqu'au 2 juin prochain. Lors de l'audience publique, toute personne intéressée pourra poser ses questions après s'être inscrite au registre disponible sur place et à distance. Des séances pourront s'ajouter en fonction de la participation publique et des besoins de la commission.

La deuxième partie de l'audience se tiendra à compter du 23 juillet 2024. Elle permettra à toute personne de s'exprimer sur le projet devant la commission, que ce soit pour résumer son mémoire ou encore par une présentation verbale.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible sur le [site Web du BAPE](#). Les documents seront rendus disponibles dans les prochains jours à l'hôtel de ville de Pohénégamook, ainsi qu'à l'hôtel de ville de Saint-Honoré-de-Témiscouata. Ils pourront être consultés durant les heures

d'ouverture de chaque institution. Les citoyennes et citoyens peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, au plus tard le 10 octobre 2024. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Alexandre Tanguay
Conseiller en communication
581 925-0690 ou 1 800 463-4732
eolienppaw@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca